

# LEÇON 10

## ÉLECTIONS EN ONTARIO

Les élections sont des courses politiques au leadership, aux idées et au pouvoir où les partis et les candidats font campagne pour obtenir notre vote et notre soutien.

Un **candidat** est une personne qui brigue le poste de représentant élu. Au niveau provincial en Ontario, la plupart des candidats sont affiliés à un parti politique qui a sa propre plateforme.

Il existe de nombreux systèmes différents dans le monde permettant de déterminer quel parti et quels candidats seront élus, et qui formera le gouvernement.

Un **système électoral** est le moyen par lequel les choix des citoyens, exprimés sous forme de votes, sont traduits en sièges. L'Ontario a recours au **système uninominal majoritaire à un tour**.

La province est divisée en plus petites zones géographiques appelées **circonscriptions électorales**. Le nombre de circonscriptions électorales passera de 107 à 124 pour l'élection générale du 7 juin 2018. Cela inclut quatre circonscriptions électorales dans le nord de l'Ontario, là où il n'y en avait que deux, dans le but d'améliorer la représentation électorale du grand nord. Ces quatre circonscriptions seront Kiiwetinoong, Mushkegowuk-James Bay, Timmins et Kenora-Rainy River.

Chaque circonscription électorale est représentée par un député provincial (circonscriptions uninominales). La taille de chaque circonscription est déterminée par des facteurs tels que sa population, sa composition démographique et sa géographie. Les circonscriptions urbaines sont souvent plus petites et plus peuplées que les circonscriptions rurales, qui sont plus étendues et moins peuplées.

Dans le système uninominal à un tour, les électeurs ne peuvent voter que pour un seul candidat (bulletin de vote exclusif) et le candidat qui compte le plus de votes remporte la course. Le candidat gagnant n'a pas besoin d'obtenir plus de 50 % des votes ; il doit seulement obtenir au moins un vote de plus que tous les autres candidats (majorité simple).

Un **parti politique** est composé de personnes partageant une vision commune et des idées politiques similaires, dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et d'introduire des changements politiques utiles. Les partis politiques sont composés de personnes qui souhaitent servir le public. Toute personne qui a atteint l'âge prescrit (soit 14 ans dans la plupart des cas) peut devenir membre d'un parti politique. Les membres du parti choisissent le chef du parti et les candidats locaux et, ensemble, les aident à se faire élire.

Au cours d'une campagne électorale, le parti politique, ses candidats et son équipe de campagne déterminent les objectifs qu'ils souhaitent poursuivre, dans l'intention de partager leur message et leurs idées. La plateforme du parti est une série de politiques et de principes sur différents enjeux qui concernent le gouvernement et le public. Les candidats et les partis utilisent une stratégie de communication qui intègre trois types de médias (exposition médiatique achetée, détenue, gagnée) afin de faire connaître leur plateforme à travers des annonces, des publicités et des événements, ainsi que pour obtenir le soutien de leurs électeurs.

Dans le système parlementaire de l'Ontario, le parti qui fait élire le plus grand nombre de représentants ou qui remporte le plus de sièges à l'Assemblée législative forme généralement le gouvernement et son chef devient le premier ministre.